

## Formation Santé, Sécurité et Conditions de travail des membres de CSSCT :

Exploiter pleinement son rôle d'élus CSE au sein d'une commission CSSCT

Obligation de formation stipulée Art. L4121 code du travail

**Mots clés** Culture SST, Plan d'action, cadre légal, missions CSSCT, Recommandations SST

### Objectifs :

- Maîtriser le cadre juridique de la S&ST au travail,
- Maîtriser les différentes missions inhérentes aux CSE dans le cadre des fonctions CSSCT,
- Pouvoir apporter des éclairages et recommandations sur les sujets S&ST en entreprise.

### Programme (adaptable à vos besoins) :

- Evolution et enjeux de la prévention,
- Réglementation S&ST,
- Acteurs de la prévention,
- Indicateurs et enjeux économiques, Les AT/MP/MCP et cotisations
- Notion de FIE, de DGI et de droit de retrait,
- Les 9 PGP et les formations sécurité obligatoires,
- Intervention des entreprises extérieures,
- EvRP, DUERP et Analyse des AT/MP,
- Ergonomie des postes de travail,
- Facteurs de pénibilité
- RPS et mesures de prévention TOP

### Outils pédagogiques :

- Apports, échanges de pratiques, co-construction de programmes, mises en situations pratiques.



**Prérequis stagiaires :** Membres élus de CSE, membres de commission CSSCT

**Modalités d'évaluation :** Evaluation formative durant l'ensemble des situations de mise en pratique et lors du suivi à froid.

**Organisation :** Mode présentiel

**Durée :** 5 Journées présentielle consécutives (35h)

**Formateur :** Formateur de membres CSE certifié

4 à 10 stagiaires /session

**Publics cibles :** Tous les personnels exposés concernés

*Tarif : A partir de 5200€ HT / groupe*